

Département  
BAS-RHIN

# COMMUNE DE NIEDERSOULTZBACH

Arrondissement  
SAVERNE

## Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des  
conseillers élus :

11  
-----

Séance du 11 juin 2021

Conseillers  
en fonction :

11  
-----

Sous la présidence de M. Jean-Michel HOERTH, maire.

Conseillers  
présents :

10  
-----

### Membres présents :

Mme BONNIER Delphine, M. ANTHONI André,  
M. REICHERT Christophe, Mme SERFASS Marie, M. BOOS Cédric, M.  
MULLER Jean-Georges, Mme KRAEMER Sylvia, Mme PAULIN Sophie,  
M. WENDLING Xavier.

### Membres absents :

### APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 19 mars 2021

#### Délibération n° 11/2021 : Budget primitif 2021 Décision modificative n°01

Vu la demande formulée par la Sous-Préfecture pour équilibrer le Budget

P	10
C	0
A	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION,**  
DECIDE à l'unanimité des membres présents

- ✓ DE VALIDER la décision modificative n°01
- ✓ DE L'INSCRIRE au budget primitif 2021.

Compte	Augmentation
021	+ 15340 €
1068	+ 11096.98 €
023	+ 15 340 €
74718	+ 5500 €
752	+ 2000 €
7713	+ 2000 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 51276,98 €</b>
	<b>Diminution</b>
61524	- 10 000 €
6248	- 1336.98 €
6531	- 2000 €
6553	- 3600 €
002	- 11096.98 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 28033.96 €</b>

#### Délibération n°12 /2021 : Révision Loyers Logement Ecole 2021

Monsieur le Maire souhaite réviser le loyer du Logement Ecole selon l'indice de référence des loyers.

L'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 est de 130.69, le loyer passerait de 555,83 € à 556,34 € (555,83x130, 69 /130,57) à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Les charges qui sont des avances sur charges resteront à 150 €/mensuel. Il y aura un décompte de charges qui sera fait à la fin de l'année selon le bail du 31 janvier 2008.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents l'augmentation du loyer à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

**Délibération n°13 /2021 : Mise en œuvre de la télétransmission et de gestionnaire de certificats au sein de la collectivité – Contrôle de légalité**

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture et procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité. Le Conseil Municipal **donne son accord** pour que le Maire **signe** le contrat d'adhésion aux services DOCAPOST FAST pour la télétransmission de ces actes. Il **l'autorise** à signer électroniquement les actes télétransmis et sonne son accord pour que le Maire **signe** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture.

Le Conseil Municipal **désigne** Mme BEYLER Cindy en qualité de responsable de la télétransmission.

P	10
C	0
A	0